LA GUERRE AERIENNE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

un aérodrome allemand établi aux abords de l'embouchure de la Somme. Six d'entre eux ont été descendus au cours d'engagements aériens. Tous les appareils allemands sont rentrés à leur base.

6 autres appareils descendus en Hollande

Berlin, 18. — On apprend les précisions suivantes, au sujet de la destruction de six bombardiers ennemis par la D. C. A. navale au-dessus du littoral hollandais, dont il est fait mention dans le communiqué d'aujourd'hui :

Au cours de diverses attaques, une formation de cinq appareils ennemis qui tentait de survoler Ymuiden, a été complètement anéantie.

Le tir bien ajusté de la D. C. A. navale a permis de descendre trois bombardiers en l'espace de trois minutes.

On a pu observer avec certitude la perte d'un quatrième appareil qui s'est abattu en flammes dans la mer.

Le cinquième appareil de cette formation a tenté de chercher son salut dans la fuite, mais il a été abattu par la D. C. A. de la Luftwaffe.

Un sixième avion appartenant à une autre formation, a subi le même sort.

Des avions « étrangers » lâchent des bombes en Suisse

Berne, 18 — L'agence télégraphique suisse publie le communiqué officiel suivant :

Dans la nuit du 17 au 18 mai, des avions étrangers ont survolé la Suisse orientale à une grande hauteur. Ils se dirigeaient vers l'ouest, au nord de la ligne St-Gallen-Zurich-Coblence.

Deux bombes explosives sont tombées sur Zurich.

L'une d'elles est tombée à proximité d'un croisement des rues Rumlang et Lemgrigen, a endommagé un établissement d'horticulture.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Une bombe est tombée sans exploser sur la ligne de chemin de fer Seebach-Affoltern-Wattingen.

Le bombardement de Bordeaux

Bordeaux, 18. — Durant toute la nuit, les travaux de déblaiement se sont poursuivis sur toute l'étendue du quartier sinistré.

Même loin des points de chute, les sinistrés nombreux, des immeubles ont souffert.

Une église a été endommagée. Ses vitraux n'existent plus.

D'une école touchée en plein par une bombe il ne reste que les murs. Heureusement, elle avait été fermée quelques jours plus tôt.

Un certain nombre de rues ont été éprouvées. Les chaussées sont encombrées de pierres, de poutres et de meubles brisés, d'automobiles inutilisables.

Une localité de la banlieue bordelaise a été durement touchée

Bordeaux, 18 — Dans une vaste salle de la faculté de médecine ou sont transportés les cadavres des victimes du raid de l'aviation anglo-américaine se presse la foule des parents ou amis venus reconnaître un être cher.

A 18 h. une quarantaine de morts seulement avaient pu être reconnus. La mise en bière a commencé aussitôt et elle se poursuit au fur et à mesure de l'identification des arrivées des dépouilles mortelles venant des hôpitaux.

Un coquette localité de la banlieue bordelaise n'a pas été épargnée par l'aviation anglo-américaine et plusieurs rues de ce ne sont que maisons écroulées, incendiées, devantures arrachées ou soufflées par les bombes qui se sont abattues dans cette paisible cité ouvrière, loin de tout objectif militaire.

Cette commune paie elle aussi, un lourd tribut, puisqu'on compte 14 personnes tuées sur son territoire, 16 de ses habitants, travaillant à Bordeaux sont morts.

Le préfet régional vient de recevoir du gouvernement, la somme de 200.000 francs à titre de premiers secours aux victimes du bombardement anglo-américain.

Les cinémas et théâtres de la ville de Bordeaux ont décidé de fermer leurs établissements en signe de deuil jusqu'après les obsèques des victimes du bombardement anglo-américain.

108 morts et 300 blessés dans une ville du Nord

Paris, 18 — Le bilan du bombardement d'une ville du nord de la France, effectué jeudi dernier par l'aviation anglo-américaine, s'établit maintenant comme suit :

Des équipes de secours ont dégagé des décombres de nouveaux cadavres, ce qui porte à 108 le nombre des morts.

On compte en outre 300 blessés, dont 30 sont dans un état inquiétant.

LA PROGRESSION DU COMMUNISME EN TUNISIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

ne se produise des manifestations gaullistes.

Incidents tumultueux Au Conseil Général d'Algérie

Paris, 18. — L'O.F.I. mande de Tanger que chaque fois des incidents tumultueux se produisent au cours des réunions du nouveau Conseil Général en Algérie.

Déjà la première séance a dû être levée pour cause de désordres. Au cours de la deuxième séance, un député juif a refusé de voter sa confiance à Peyrouton.

Le préfet d'Alger a été interpellé au sujet de l'interdiction d'exposer des bustes et des portraits, et des scènes violentes se produisent à ce sujet. La censure a interdit la publication de compte-rendus sur cette séance. Au cours de la troisième séance, les députés musulmans ont protesté auprès des préfets contre les mauvais traitements infligés aux indigènes, et ont exigé la restitution du bétail réquisitionné.

Il s'est également produit de violents incidents au cours de cette séance.

EN ASIE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

D'autre part, le général Sun Ying Tien, qui, comme on sait, a également quitté le camp de Tchang Kai Chek pour se mettre à la disposition du gouvernement de Nankin, participera d'ici peu à la lutte contre les communistes, sous les ordres du général Pang Ping Sun.

Un appel du Gouvernement de Nankin aux troupes de Tchoung-King

Nankin, 18. — A l'occasion de l'adhésion du gouvernement national chinois des généraux Pang Ping Sun et Sun Ying Tien, le général Pao Wenyueh, chef de l'état-major général des armées de Nankin, a exhorté les officiers et soldats du régime Tchoung-King à rejoindre les forces du gouvernement national chinois.

Une enquête au sujet de l'emploi des gaz

Tokio, 18 — A propos des déclarations faites hier par le général-major Yagahi, qui a dénoncé l'emploi de gaz asphyxiants par les Américains, au cours des combats de l'île Atu, le 14 et le 15 mai, M. Hori, porte-parole du gouvernement, a déclaré que, du côté japonais, on a immédiatement procédé à une enquête. M. Hori se refuse à prendre position à l'égard des déclarations du ministre de la Marine Knox, qui nie que les Américains aient employé les gaz asphyxiants.

La remise à la Chine des concessions françaises

Tokio, 18. — Aujourd'hui a eu lieu à Nankin la signature d'un accord concernant la rétrocession des concessions françaises en Chine. Cet accord a été signé par M. Chou Min Yin, ministre chinois des Affaires étrangères, et par M. Boisson, conseiller de l'ambassade de France. Cette convention a trait aux concessions françaises de Tien-Tsin, Han-Keou et Canton. Elle ne s'applique pas à la concession de Changhai.

La date de la rétrocession, précédemment annoncée, de concessions françaises au gouvernement chinois a été fixée au 5 juin.

Les avantages financiers aux travailleurs en Allemagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

les ressources prises en considération pour l'attribution des allocations journalières.

Il n'est en rien déroge aux autres dispositions de la loi du 25 septembre 1942 et de l'arrêté du 3 décembre 1942 en ce qui concerne le paiement et le remboursement des indemnités d'éloignement.

Des sanctions sont prévues contre les employeurs qui ne s'acquitteraient pas de l'obligation de verser l'indemnité d'éloignement, et contre les travailleurs qui se rendraient coupables de fausses déclarations.

Pour les employés des services publics

Vichy, 18 — Deux arrêtés publiés à l' « Officiel » de ce matin, règlent les modalités d'application de la loi du 26 septembre 1942 accordant des avantages financiers aux travailleurs spécialistes qui sont partis en Allemagne en ce qui concerne le personnel des services publics.

Pour les employés et ouvriers des services publics, des départements, des communes, des établissements publics relevant de ces collectivités, exploités par voie de concession, il est spécifié que, pour les agents bénéficiant d'une échelle de traitements semblable à celle des fonctionnaires, le montant de l'indemnité d'éloignement sera égal à la moitié des éléments de rémunération qu'ils percevaient en France (sauf les remboursements des frais, les allocations familiales et de salaire unique)».

Le second de ces arrêtés accorde ces mêmes avantages aux employés et ouvriers spécialistes de tous les services publics, départementaux et communaux non exploités par voie de concession.

Ils auront également droit, à titre d'indemnité d'éloignement, au maintien de la moitié de leur salaire en France.

On sait qu'un arrêté du 3 décembre 1942 avait déjà régie les modalités de la même loi en ce qui concerne les fonctionnaires.

L'AMIRAL ESTEVA A VICHY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

avec lesquels il avait jusqu'au bout, dans des conditions difficiles et même dramatiques, accompli sa tâche au mieux des intérêts de la France.

Officiers et commissaires des Chantiers de Jeunesse cités à l'ordre de la Nation

Vichy, 18. — Le président Laval, chef du gouvernement, a cité à l'ordre du jour de la nation les officiers et commissaires des chantiers de la jeunesse rapatriés de Tunisie.

Voici le texte de la citation :

« Ces officiers et commissaires ont témoigné, au cours de missions dangereuses qu'ils ont remplies avec fidélité et discipline, du sens le plus élevé de l'honneur et des intérêts français ».

Les titulaires de cette citation sont : le lieutenant-colonel Christian du Jonchay, chargé de mission du chef du gouvernement, délégué à la sécurité générale de la Tunisie ; le capitaine de frégate Yvan du Jonchay, chargé des liaisons avec la Luftwaffe ; le capitaine de frégate Raymond Boyerresses, contrôleur civil de Bizerte ; le capitaine Schlisler, adjoint au capitaine de frégate Boyerresses au contrôle civil de Bizerte ; le capitaine André Dupuis, commandant de la 1re compagnie de la Légion des volontaires français de Tunisie ; le capitaine Roger Euzière, mission militaire française en Tunisie ; le lieutenant Henri Charbonneau, mission militaire française en Tunisie ; le commissaire en chef Louis Tartarin, des chantiers de jeunesse de Tunisie, chargé de l'organisation du service du travail obligatoire ; le commissaire-adjoint Louis Bounex, des chantiers de jeunesse de Tunisie.

Ces officiers et commissaires des chantiers ont été reçus par le président Laval à qui ils ont été présentés par le colonel Christian du Jonchay.

Le chef du gouvernement les a félicités de leur conduite exemplaire.

LES SUCCÈS DES U-BOOTS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

sans être inquiétés. Il n'est pas question, déclare le journal, de pouvoir dire que les alliés ont recouvré la liberté de navigation en Méditerranée. Lord Winster, ancien secrétaire privé du ministère de la Marine britannique, s'est entretenu de cette question avec un correspondant de l' « Evening Standard ».

« Actuellement, a-t-il dit, la Méditerranée est une sorte de « no man's sea » pour laquelle il faudra encore livrer bien des combats dans l'air et sur mer. L'ennemi possède encore toujours la Sicile et la Sardaigne. Aussi longtemps que son aviation détient encore les bases situées dans ces régions, la navigation alliée dans la Méditerranée est gravement menacée.

» Dans les cas les plus favorables, a encore déclaré Lord Winster, les Alliés arriveront maintenant à traverser la Méditerranée avec des convois urgents, mais chacun de ces transports orendra des proportions d'opération militaire.

» Quant aux convois moins importants, il faut encore toujours les envoyer par le Cap. Il ne faut pas oublier non plus que l'Italie dispose encore d'une flotte puissante. Rien que pour cette raison déjà il faut munir tous les convois alliés d'une très forte garde, sans compter que les sous-marins allemands menacent également la navigation alliée en Méditerranée. On doit donc constater, a-t-il conclu, que le trafic maritime en Méditerranée reste « difficile et dangereux » pour les Alliés ».

L'ITALIE CONTINUERA LA GUERRE JUSQU'A LA VICTOIRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

teinte à la fois aux intérêts de l'Europe et à ceux de l'Italie.

Le rapport souligne ensuite la position de l'Espagne qui, tout en ne participant pas à la guerre est, selon les déclarations du Caudillo, passée de la « neutralité absolue » à la « non-belligérance », et qui fait avec attention le développement méditerranéen du conflit.

En Méditerranée orientale, la Turquie a également renouvelé avec l'Italie, le régime de neutralité existant ainsi que ses accords d'arbitrage. Le souci que, de part et d'autre, on manifeste quant au retour des aspirations de l'U.R.S.S. sur les détroits, devient de plus en plus manifeste, à tel point que la Turquie peut à peine se désintéresser du prochain règlement des questions méditerranéennes. Le rapport traite ensuite de façon très détaillée, l'action de l'Italie dans les Balkans, c'est-à-dire dans les régions allant depuis les Alpes juliennes jusqu'au cap Matapan. Cette action poursuit un double but, notamment de défendre cette contrée contre tout danger qui la menacerait de l'extérieur, et de faciliter le libre essor économique, vital et culturel des différents peuples qui l'habitent.

L'esprit et la teneur de l'accord italo-croate, conclu à Rome, a de nouveau été confirmé tout particulièrement en ce qui concerne la garantie que l'Italie a donné quant à l'indépendance totale et à l'intégrité de la Croatie. L'action énergique que, de concert avec les troupes croates et allemandes, les formations italiennes ont mené contre les rebelles, a été couronnée de résultats positifs.

Le rapport souligne ensuite que les relations entre la France et les puissances de l'Axe ont, après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, subi une profonde modification sinon de jure tout au moins de facto.

Il énumère ensuite en détail les mesures que les troupes de l'Axe ont prises à la suite de cet événement. Les rapports empreints de confiance entre les autorités militaires et politiques italiennes d'une part, le peuple tunisien ainsi que ses dirigeants d'autre part.

Concernant la politique italienne à l'égard de la France, le rapport souligne la dernière entrevue qu'a eue le Fuehrer avec le président Laval en presence de M. Bastianini, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

La responsabilité des États-Unis...

Le rapport s'occupe ensuite en détail de la responsabilité des Etats-Unis et de l'Angleterre envers l'Europe et souligne que la pénétration de l'impérialisme américain en Méditerranée a rendu le problème encore plus compliqué. Envers les deux impérialismes alliés, les puissances de l'Axe confirment, tout comme envers le danger bolchevistes qui menace notre continent, leurs objectifs européens.

Pour ce qui est de l'Afrique qui géographiquement et économiquement constitue une dependance de l'Europe, le rapport déclare que l'idée de former une confédération de nations européennes capables d'agir en Afrique sans ce contrecarrer l'une l'autre, n'est en vérité pas nouvelle, mais qu'entre temps elle s'est développée et qu'actuellement, eu égard au danger anglo-saxon, les puissances de l'Axe la représentent comme but à atteindre par les peuples libres européens.

...et la culpabilité de l'Angleterre

Le rapport fait ensuite allusion au « message aux Européens » publié lors du dernier entretien entre le Fuehrer et le Duce. Il souligne tout particulièrement la culpabilité de l'Angleterre qui a toujours vu dans une Europe unie, un ennemi possible et qui, par conséquent a toujours favorisé l'éclosion de toutes les crises et la naissance de tous les conflits y compris même la guerre mondiale actuelle. Etant donné cependant, poursuit encore le rapport, que l'Angleterre n'est pas en mesure de se mesurer avec une Europe unie, elle a mobilisé des continents entiers.

L'Europe doit se décider à se défendre

En ce moment l'Europe paie de son sang la faute qu'elle a commise de ne pas avoir prêté oreille aux avertissements que Mussolini lui a prodigués pendant vingt ans. « Cette ancienne Europe, a-t-il déclaré, doit se décider : ou bien elle fera une politique continentale ou bien elle perdra la conduite des affaires »

En défendant la forteresse européenne, l'Europe, sous la direction de l'Axe, mettra tout en œuvre pour que la conduite des affaires européennes reste aux mains des Européens eux-mêmes. Ceci, conclut le rapport, est le sens qu'il faut attacher à la dernière entrevue entre les deux hommes d'Etat et l'obligation que le « message aux Européens » impose aux peuples de notre continent. Si l'Europe suit les directives de ce message et si elle y répond fermement, les armes à la main, l'ennemi n'atteindra jamais le but qu'il s'est assigné.

Informations Régionales

UN TERRORISTE COMMUNISTE GUILLOTINÉ A DOUAI

Mercredi matin, à la prison de Cuinoy, le terroriste communiste Valentin Hudziak, condamné à la peine de mort par la section spéciale de la Cour d'appel de Douai, a été décapité.

Un ouvrier agricole a la tête broyée par un chariot près de Laon

Un pénible accident est survenu samedi sur la route de Sainte-Prauve à *Bucy-les-Pierrepont*.

Un charretier de la ferme de Ste-Prauve, Marcel Chomette, 27 ans, conduisait un chariot chargé de 4.500 kilos de paille pressée et attelé de quatre chevaux.

A une descente, le chariot pris de la vitesse. C'est alors qu'un ouvrier agricole qui accompagnait le convoi, Portier Marcel, 17 ans, se porta à la tête des chevaux pour les tenir à la brida et les faire ralentir. Malheureusement il glissa et les deux roues lui écrasèrent la tête, la mort fut instantanée.

Disparition d'une mère de six enfants à Avion

On signale la disparition depuis le lundi 10 mai, de Mme Camille Werstippe, épouse de M. Alfred Drolez, domiciliée à *Avion*, 15, coron Blanquart, ménagère, mère de six enfants dont plusieurs encore en bas âge. Voici son signalement : âge, 38 ans ; taille, 1 m. 50 environ ; cheveux châtains, ondulés. Elle portait le jour de sa disparition une robe à bretelle rouge grenat et peut avoir aussi un manteau marron ou un tailleur blanc et un manteau trois quarts imitation peau de bête. Elle avait aux pieds des soquettes blanches et portait souliers à hauts talons. Les personnes qui pourraient fournir des renseignements sur la disparue sont priées de s'adresser au commissariat de police d'Avion.

Aux familles des travailleurs partis en Allemagne

La « Maison de la Famille » départementale de Lille, 141, rue du Molinel, communique :

« Une information parue dans la presse ces jours-ci a laissé supposer que les prestations du « Code de la Famille » pouvaient être payées aux chefs de famille partis en Allemagne au titre du service obligatoire du travail, institué par la loi du 16 février 1943.

La note en date du 5 mai 1943 du Ministère d'Etat au Travail qui prévoit que le paiement de l'indemnité d'éloignement (demi-salaire) devait être payé jusqu'à nouvel ordre aux jeunes gens des classes 1940, 1941 et 1942, partis en Allemagne, ne fait aucune mention des prestations du « Code de la Famille ».

Les Caisses de Compensation d'Allocations Familiales n'ont d'ailleurs reçu à ce jour, aucune instruction ministérielle les invitant à continuer le versement des allocations familiales aux chefs de famille de ces trois classes, travaillant en Allemagne.

Les familles intéressées n'ont donc pas à solliciter *pour le moment*, le bénéfice des dispositions du « Code de la Famille » puisqu'elles percevront par ailleurs, jusqu'à présent, les majorations d'allocations militaires ».

L'Office du Travail adressera par ailleurs des instructions aux employeurs pour le paiement de l'indemnité d'éloignement.

La « guerre des nerfs » n'influencera pas la résolution de l'Italie

Rome 18 — Dans le « Giornale d'Italia », M. Gayda souligne que depuis la fin de la campagne nord-africaine, la « guerre des nerfs », menée par les Anglo-Américains contre l'Italie, est entrée dans une phase nouvelle.

Dès l'entrée en guerre de l'Italie, écrit-il, on a mené sans cesse contre elle une guerre des nerfs et ce par les moyens les plus divers.

En ce moment, les Anglo-Saxons croient de bonne politique d'activer et de renforcer par tous moyens, cette guerre des nerfs, dans le but d'en finir au plus tôt avec l'Italie.

C'est précisément à cet effet qu'ils renforcent leur activité aérienne contre la péninsule.

En bombardant, sans discernement aucun, nos villes et nos campagnes poursuit M. Gayda, les Anglo-Saxons espèrent pouvoir terroriser nos populations civiles et ébranler leur moral.

La propagande ennemie, fait remarquer M. Gayda, se garde évidemment d'ajouter que lorsque les Anglo-Américains parlent de «paix», le peuple italien doit comprendre qu'en réalité cela ne signifierait rien d'autre que l'anéantissement complet de la nation italienne et la fin de toutes ses possibilités d'expansion.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 20 mai 1943. — Soleil : Lever à 6 h 5 ; coucher à 21 h. 30.

Aujourd'hui : Saint-Bernardin — Demain : Sainte-Gisèle

LES CRIMES CONTRE LA RACE

UNE GRAVE AFFAIRE AMÈNE NEUF ARRESTATIONS...

...A HALLUIN, MARQUETTE, LA MADELEINE, LINSELLES ET RONCQ

Le 3 novembre 1942 décédait à l'Hôpital de la Charité, à *Lille*, des suites de manœuvres criminelles, la nommée Marie Guisse, épouse Wisniewski, 22 ans, demeurant en garni, 79, rue Rolande. Une instruction ouverte par M. Artigues, juge d'instruction, ne permit pas de découvrir les criminels ayant opéré ces manœuvres. Récemment, M. Godec, commissaire de police du 5e arrondissement de Lille, fut chargé d'un complément d'enquête, que le magistrat mena avec succès. Il put en effet établir que Marie Guisse s'était rendue à l'époque chez Albertine Turel, épouse Berth, 45 ans dit « Titine », domiciliée à Halluin, 33, rue Jean-Jaurès. M. Godec se rendit chez elle, mais fut informé à son arrivée que justement « Titine » était aucommissariat de la localité, se débattant dans un interrogatoire où il était question de manœuvres criminelles. Albertine Turel nia les faits qui lui étaient reprochés. Mais après maintes dénégations, devant les déclarations irréfutables de témoins convoqués, elle dut avouer.

C'est ainsi qu'après une minutieuse enquête, ont été déférées au Parquet de Lille les femmes ci-après désignées, qui sont inculpées d'avoir subi des manœuvres, d'avoir aidé celles-ci, ou d'avoir donné certaines indications.

Ce sont : Albertine Turel ; Yvonne Vandevelde, épouse Lemaire, 26 ans, femme de ménage, 44, rue Chanzy, à *Marquette* ; Antoinette Lefebvre, épouse Lambert, 39 ans, ménagère, même adresse ; Brenne Simonna, épouse Manunza, 35 ans, 1, rue Gambetta à *La Madeleine* ; Germaine Lagasse, femme Lemaire, 25 ans, bobineuse, 43, rue de Bouxbecques, à *Linselles* ; Madeleine Henriette Lefebvre, épouse Voyer, 26 ans, ménagère, 23, rue des Butters, à *Linselles* ; Hélène Wittock, épouse Maschelet, 30 ans, soigneuse, 22, rue Pasteur, à *Roncq* ; Coquyt Antoinette et Coquyt Agnès, épouse Caniua, 26 ans, 3, rue des Chalets, à *Roncq*.

Turel Antoinette et Coquyt Antoinette ont été maintenues en état d'arrestation et écrouées à la prison de Loos. Les autres inculpées ont été mises en liberté provisoire, tout en devant se tenir prêtes à toute réquisition de la justice qui ne manquera pas de montrer sa fermeté devant de tels agissements.

Une matrone professionnelle et 3 autres femmes sont écrouées à Lille

A la suite de renseignements précis qui lui étaient parvenus, M. Lanata, commissaire du 7e arrondissement à Lille, convoqua à son bureau une matrone notable, condamnée le 3 janvier 1929, à quatre ans d'emprisonnement pour manœuvres criminelles par la Cour d'Appel de Douai, et qui passe pour une criminelle professionnelle. Habilement interrogée, la femme Dernoncourt Adèle, 59 ans, ménagère, 16, rue de Wazemmes, à Lille, dut reconnaître les faits qui lui étaient à nouveau reprochés. Elle a été déférée au Parquet, et écrouée, ainsi que Bertha Pecqueur, née Grenon, 21 ans, nettoyeuse, 178, rue d'Arras, à Lille ; Madeleine Deruyck, 21 ans, soigneuse, 98, rue Gantois, à Lille, et Mlle Andrée Duchateau, 20 ans, vérificatrice, 52 bis, rue Racine, à Lille, qui ont eu recours aux soins de la matrone.

LES OPÉRATIONS DE COMPTES DE POINTS TEXTILES

Une première mesure avait été prise par le Directeur du Bureau Régional de Répartition du Textile, par une récente décision retirant aux non-titulaires de compte la faculté d'utiliser des chèques de points.

Un nouvel accord a été négocié avec les Banques, accord qui prendra date d'exécution le 18 mai. Cette réglementation prévoit que tout chèque sera soumis à un contrôle après remise, par son revnol au guichet qui la certifie, avant un procédé à peu près analogue à celui utilisé pour la vérification des chèques d'espèces. Le tarif, en raison des nouvelles modalités exigées, comportera un sérieux relèvement.

Les Banques percevront : 9 fr. pour les chèques de moins de 5.000 points, 12 fr. pour les chèques de 5.001 à 10.000 points ; 15 fr. pour les chèques d'un montant supérieur à 10.000 points ; un double port de lettre simple. Pour les fabricants, il sera perçu une commission de deux fr. par 1.000 points ou fraction de 1.000 points déposés au crédit d'un compte.

Mais, en contre-partie de ces nouvelles charges, le Directeur du Bureau Régional de Répartition du Textile a décidé de ne pas rendre obligatoire l'utilisation des chèques pour toute opération d'un montant inférieur à 1.000 points. Pour de telles opérations, le commerçant adressera directement à son fournisseur, l'équivalent en points de sa commande, sous forme de tickets collés sur des feuilles, de bons d'achat ou de titres assimilés.

Par ailleurs, le chèque est toujours obligatoire pour toute opération supérieure à 1.000 points.

LA VILLE DE LILLE RECHERCHE...

La Mairie de Lille nous communique l'avis ci-après qui ne présente aucun caractère de gravité, mais que motive l'impossibilité dans laquelle la Mairie se trouve de toucher les intéressés.

Les familles des personnes ci-après désignées sont priées de vouloir bien, du plus tôt, ou se présenter ou faire connaître leur adresse actuelle à la Mairie de Lille, secrétariat général (Aile du Beffroi), 2e étage :

François DUQUESNE, né le 9 novembre 1925 à Coutry (ou Caudry) ;

KLELE Maxime, classe 1928, ancienne adresse 172, rue Colbert, Lille.

DURAND Alexandre, né à Lille le 17 mars 1914.

MOS RENSEIGNEMENTS pour la défense de vos intérêts

Les dommages de guerre

Une loi du 11 octobre 1940, modifiée le 10 février 1941, a pour objet la reconstruction des immeubles d'habitation partiellement ou totalement détruits par suite d'actes de guerre.

Nos lecteurs savent que cette reconstruction est assurée avec le concours financier et sous le contrôle de l'Etat dans des conditions fixées dans la loi susvisée.

Elle s'étend à la reconstruction des locaux à usage industriel ou commercial compris dans les immeubles destinés principalement à l'habitation ou leurs dépendances, ainsi qu'à la reconstruction des bâtiments accessoires à l'habitation ou à l'exploitation agricoles, à la réparation des dégâts occasionnés aux meubles meublants, et aux objets ménagers situés dans les locaux auxquels le décret s'applique.

Dans le cadre des deux premiers articles, nous nous limiterons aux dégâts mobiliers prévu par l'article 28 de la loi.

DOMMAGES MOBILIERS

L'article 28 est ainsi conçu :

« En vue de permettre la réinstallation du foyer familial, les personnes dont les meubles meublants et objets ménagers auront été totalement détruits en même temps que l'immeuble qui les contenait, recevront de l'Etat, à titre de participation forfaitaire, des allocations fixées à 5.000 fr. pour les célibataires et à 15.000 fr. pour les ménages. Cette somme sera augmentée de 5.000 francs par enfant habitant dans la maison à la date du sinistre et de 2.000 francs par personne habitant habituellement dans la maison à la même date.

» En cas de destruction partielle de l'immeuble, lesdites allocations seront fixées proportionnellement au quantum de cette destruction »

ENFANT HABITANT LA MAISON

La participation de l'Etat étant augmentée de 5.000 fr. par enfant habitant dans la maison à la date du sinistre, on peut admettre que cette participation jouera pour l'enfant qui, au moment du sinistre était placé en pension dans un établissement scolaire ou en apprentissage, à l'instant que cet enfant était domicilié dans l'immeuble sinistré avant son placement.

QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR MÉNAGE ?...

On doit entendre par « ménage » ces personnes légalement unies par le mariage.

Ainsi, un ménage de concubins ne peut prétendre à recevoir la participation forfaitaire de 15.000 fr. leur union étant irrégulière.

Evidemment, le concubin ne sera pas totalemant écarté de toute participation, mais il ne pourra prétendre, semble-t-il, qu'à la somme de 5.000 fr., s'il est propriétaire ou locataire de l'immeuble sinistré, sa compagne devant être comprise comme « personne habitant habituellement dans la maison à la date du sinistre », et partant, autorisée à percevoir la somme de 2.000 francs allouée de ce chef.

...ET PAR ENFANT

Par enfant, on entend :

Les descendants de l'allocataire principal ou de son conjoint (mineurs majeurs, légitimes, naturels (seulement reconnus, adoptifs) ;

Les conjoints des enfants ;

Les mineurs recueillis par l'allocataire principal et vivant à la charge de ce dernier.

IMMEUBLE OCCUPÉ PAR PLUSIEURS PERSONNES

La question se pose de savoir comment régler des demandes lorsque plusieurs personnes occupent l'immeuble, constituant ainsi des foyers différents.

Le paragraphe trois de l'article 28 nous précise que lorsque l'immeuble détruit ou endommagé était occupé par deux ou plusieurs foyers, le quantum, c'est-à-dire la montant de la destruction est déterminé pour chaque foyer séparément.

SINISTRES VISÉS PAR LA LOI

Il est bien entendu que la loi ne vise que les dommages survenus du fait de la guerre. Il faut donc que ceux-ci aient été occasionnés avant le 25 juin 1940.

RÉQUISITIONS FRANÇAISES.

On ne peut admettre comme ouvrant droit à réparation au titre des dommages de guerre, les indemnités résultant des réquisitions opérées par les unités françaises combattantes ou par les armées avec lesquelles elle combattant à l'époque, la réquisition n'étant pas considéré comme un dommage de guerre.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler de cette question des réquisitions dans de prochains articles.

L. R.

VIE SPORTIVE

BOXE

KID MICHEL EST-IL CAPABLE DE BATTRE FRANK HARSEN ?

C'est la question que se posent les nombreux sportifs qui se promettent d'assister samedi, à 19 h. 30, au Gala organisé au Théâtre Sébastopol de Lille, par le E.C. Lillois, au profit de la Caisse de Secours des Journalistes Sportifs.

Lundi, nous avons vu le Kid effectuer un dernier entraînement. Jamais il n'a connu meilleure forme, même au temps de sa grande splendeur. Non seulement il a les dix rounds dans les jambes, mais son punch est vraiment redoutable. Le Lillois aborde ce combat très confiant. Il sait qu'il va disputer le match de sa vie et remercie les organisateurs de lui avoir donné sa chance.

Sur la même distance, deux autres grands combats professionnels : Dalle Mœrcant-De Grande et Descamps-Kinsabel. — Cinq combats d'amateurs complètent le programme.

Prix des places de 20 à 200 francs, taxes comprises. Location aux Amis de Lille, Grand Place, jusqu'à 18 h. et de 18 à 20 h. au Café des Journalistes, 5, Place Rihour, Lille. Hâtez-vous de prendre vos places ! On jouera certainement à bureaux fermés.

Approvisionnement en sel

La Préfecture régionale communique :

Les difficultés de transport ont amené le Ravitaillement Général à prendre, au cours des derniers mois, certaines mesures touchant l'approvisionnement en sel de la population.

Les commerçants ont reçu des quantités suffisantes pour servir leurs clients inscrits sur la base mensuelle de 200 grammes par personne. Cette allocation a même récemment été portée à 250 grammes et les disponibilités de la région permettent de penser que l'attribution pourra très prochainement être élevée à 500 grammes.

Il est donc recommandé à tous les consommateurs de se plier à cette discipline sans essayer de se constituer des stocks individuels qu'aucune crainte ne justifie.

Si certains consommateurs n'ont pas perçu ou ne perçoivent pas les quantités qui leur reviennent, la faute ne peut en incomber qu'aux détaillants chez lesquels ils sont inscrits. Il leur appartient en conséquence d'indiquer au Directeur Departemental du Ravitaillement Général, à Lille, 54, rue Jean-Sans-Peur, à Arras, 23, rue d'Amiens, le nom et l'adresse de ce détaillant afin que les mesures voulues puissent être prises.

TOUS A L'ÉCOUTE DE LA RADIODIFFUSION NATIONALE

Le 21 mai, de 18 h. 45 à 18 h. 55, Radio-reportage sur les Cuisines d'Entr'aida de *Tourcoing*, une réalisation unique en France qui, avec 80 personnes, assure la fabrication et la distribution de 18.000 soupes et 6.000 repas journellement.

Le 22 mai de 13 h. 25 à 13 h. 30 Radio-Reportage sur le Foyer des Vieillards à *Lille*, une des plus touchantes réalisations du Secours National.

FOOTBALL

VOLTE FACE !.. La Finale de la Coupe de France se rejouera samedi prochain

C'était trop beau et il n'y a vraiment rien de changé dans le sport français. En définitive, on peut se demander si la décision de la Commission des Statuts et Règlements sous celle du Comité Directeur ne constituant pas simplement un battage publicitaire, autour de cette centième édition de la finale de la Coupe.

En effet, le Commissariat Général à l'F.G.S. a trouvé les subtils « arrangements » nécessaires pour contredire les décisions précédentes et décide pour sa part que la finale de la Coupe de France sera rejouée à Paris le 22 mai, « le résultat final d'une épreuve sportive de cette importance ne saurait être décidé que sur le terrain de jeu ».

Naturellement, les Girondins devront se priver ce Nemeur, la Fédération est libre de prendre toutes sanctions qu'elle jugera utiles et toute la recette du match ira au Comité National des Sports qui en disposera pour des œuvres diverses de bienfaisance.

Et si les Girondins enlèvent la Coupe, que diront les Marseillais ?

MARCHE

Une belle épreuve à Avion le 23 Mai

C'est le dimanche 23 mai, que l'Union Sportive des Cheminots de Lens organise une épreuve de marche athlétique dont le départ et l'arrivée auront lieu dans la cité des Cheminots de Lens à Avion.

Il y aura quatre classements individuel : 1. Seniors ; 2. Juniors ; 3. Cadets ; 4. Débutants. Il sera attribué un point au premier, 2 points au second, 3 points au troisième et 4 points au quatrième et ceci dans chaque catégorie. Le total de ces trois classements indiquera le club vainqueur.

Engagements chez M. Paul Ruet, 40, rue du Bonnier, Avion.

ATHLETISME

Le Challenge Kuhlmann dimanche à Marquette

Que ce soit en cross-country ou en athlétisme, le Challenge Kuhlmann — qu'organise toujours excellemment l'U.S. Marquette — ne manque pas d'éveiller chez les athlètes un intérêt certain.

Cette année bon nombre de vedettes nordistes ont répondu à l'appel. Et dimanche au Stade Donat Agache chaque épreuve revêtira un attrait indiscutable, et pour l'attribution du Challenge deux clubs se détachent nettement de leurs rivaux : ce sont l'O.I.C.L. et l'U.S. Marquette.

Il est rappelé que les engagements sont encore reçus chez M. Hervier, 391, rue de Lille, à Marquette.

Voici l'horaire des épreuves :

Matin : éliminatoires dès 9 h. 30 (appel des concurrents et distribution des dossards à 9 h. precises).

Après-midi : toutes les finales. Premier départ, 14 h. 45.

UN MARI DE PREMIER CHOIX

Par MAX DU VEUZIT

— 46 —

Elle avait assez attendu !

Il lui fallait maintenant la plus élégante de ses robes d'après-midi.

« Vite ! vite ! le petit chapeau neuf arrivé de Paris la veille... Vite, vite ! la voiture à la porte de l'hôtel... »

Et en route pour Monte-Carlo.

Elle était subitement très agitée, très excitée.

— Ah ! Monsieur ne rentrerait pas ! Monsieur était vexé et boudait ! Eh bien, lorsqu'il reviendrait à l'hôtel et ne trouverait personne, il attendrait à son tour !... »

Ces pensées s'agitaient tumultueusement dans sa tête, tandis que l'auto l'emmenait à toute allure par cette admirable route de la Moyenne Corniche vers Monte-Carlo.

C'était l'itinéraire qu'elle préférait d'habitude et son chauffeur l'avait pris de lui-même. La vue y est plus vaste et plus belle que par la route du bas : cette dernière étant, depuis quelques années, enterrée et encombrée comme une rue de ville entre les trop nombreuses constructions modernes.

Mais, ce jour-là, Claude se souciait fort peu du paysage.

La sensation de vitesse augmentait d'instant en instant son excitation nerveuse si bien que lorsque la jeune femme arriva à la fameuse maison de jeu, elle était aussi fiévreuse que si elle avait été malade.

C'est dans ces dispositions qu'elle commença à jouer, et elle y mit tant d'ardeur pour s'étourdir et ne plus penser qu'elle connut, ce jour-là, pour la première fois, toutes les émotions du jeu.

Elle joua avec une audace insensée, gagna perdit, regagna encore, prise entièrement par cette sorte de passion qui annihile tout autre sentiment et qui fait oublier : au joueur même, la valeur des sommes qu'il risque.

Cependant, cette excitation tomba tout d'un coup. Au milieu de cette foule enfiévrée qui remplissait les salles de jeu, Claude éprouva brusquement une angoissante sensation de sol